

AgriGenève info

EDITO

Zone agricole et crise du logement

En matière de logement, les taux de vacance enregistrés ces derniers temps à Genève, sous la barre des 0.2%, sont historiquement bas. Cette situation de crise, récurrente à Genève, est fort inquiétante car nombreux sont les citoyens qui ne trouvent pas à se loger de façon satisfaisante. A lire la presse et certaines prises de position, la zone agricole genevoise et ses mécanismes de protection est souvent montrée du doigt comme grande responsable de la pénurie de logement à Genève. Dans le même registre, une initiative, « 15'000 logements pour sortir de la crise » a été déposée. Elle vise, pour atteindre son objectif, à déclasser au minimum 1% de la zone agricole. Qu'en est-il dans les faits ? Premièrement le tabou de la zone agricole, inviolable, n'est qu'un mythe qui a la vie dure. Il ne correspond aucunement à la réalité des chiffres. En effet, en l'espace de 20 ans, quelques 600 hectares de surface agricole utile ont été retirés à l'agriculture au profit de l'édification de bâtiments ou d'infrastructures. Le plan directeur cantonal de 2001 prévoit quant à lui et pour ses divers projets d'aménagement, le déclassement d'une centaine d'hectares destinés principalement à la construction de logements.

On le voit, la zone agricole genevoise n'est pas intouchable et a déjà payé un lourd tribut au profit de l'extension urbaine. Quant aux projets qui visent au déclassement d'un certain pourcentage de la zone agricole, ils restent muets sur le « ou » et le « comment ». Il est bon de rappeler ici que l'aménagement du territoire ne se conçoit pas avec des décrets ou des coups de crayon tant rien n'est simple en la matière. Il existe aujourd'hui à Genève un très fort potentiel constructible. Malheureusement, à force d'opposition de tous bords, les projets s'enlisent et ne se concrétisent pas. Dès lors, imaginer qu'un déclassement règlera d'un coup de baguette magique la crise du logement est un leurre. Non, la zone agricole ne saurait porter le chapeau de la pénurie de logement à Genève. C'est tout au plus l'arbre qui cache la forêt.

François Erard
Directeur AgriGenève

Agri
Genève

Votation du 25 septembre 2005

Le 25 septembre prochain, le peuple suisse se prononcera sur **l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes**. L'origine de cette consultation est liée à l'entrée de 10 nouveaux Etats membres (Pologne, Estonie, Lituanie, Hongrie,...) au sein de l'Union Européenne, le 1^{er} mai 2004. En mai 2000, le peuple suisse a accepté à une large majorité les Bilatérales I qui portaient sur un paquet de 7 accords, dont un concernant la libre circulation des personnes. Craignant un afflux massif de main-d'œuvre étrangère, la Suisse a négocié de manière à ce que l'accord sur la libre circulation des personnes entre en vigueur de manière échelonnée : une première étape est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2002, une seconde le 1^{er} juin 2004, jusqu'à une complète libéralisation prévue à partir de 2011. Relevons que, dans l'intervalle, la Confédération se réserve le droit de prendre des mesures de sauvegarde en cas de problèmes particuliers. D'autre part, tout un train de mesures d'accompagnement sont prévues pour éviter les abus, notamment en matière de dumping salarial. La votation du 25 septembre concerne donc les bilatérales I et la question posée au souverain est de **savoir s'il accepte que les 10 nouveaux Etats membres de l'UE bénéficient des mêmes conditions d'accès au marché suisse du travail que les 15 autres Etats**. Relevons ici que les 6 autres accords contenus dans les bilatérales I sont automatiquement étendus aux 10 nouveaux Etats membres.

Une extension bénéfique pour l'agriculture

Actuellement le secteur agricole peine de plus en plus à trouver de la main-d'œuvre dans ses bassins de recrutement habituels, principalement ceux de l'Europe du Sud. L'ouverture du marché de l'emploi aux 10 nouveaux Etats membres **permettra d'élargir notablement l'offre en la matière et d'assouplir un marché très tendu**. Par ailleurs, en cas de refus de l'extension le 25 septembre, l'Europe pourrait remettre en cause l'ensemble ou certains accords du paquet des bilatérales I : c'est la fameuse **clause guillotine**. A supposer que le volet agricole soit touché par une telle mesure, l'agriculture suisse pourrait se voir **privée de son accès au grand marché européen** avec les conséquences désastreuses que l'on peut imaginer.

D'une manière plus générale

On peut légitimement se poser la question de la qualité des relations futures, dans tous les domaines, que la Suisse pourrait entretenir avec ces 10 nouveaux Etats membres de l'UE en cas de refus. Il serait, à n'en point douter, perçu de façon très négative par ces pays qui se verraient ainsi considérés comme des européens de seconde zone. **Nos relations culturelles ou commerciales en pâtiraient sûrement**. Pour terminer, il faut relever que les débats actuels sur cette votation se focalisent quasi exclusivement sur la peur d'un afflux massif de travailleurs étrangers en Suisse. C'est le syndrome du plombier polonais, mis récemment en exergue par certains de nos voisins français lors du débat sur la constitution européenne. Il est bon de rappeler ici que l'accord sur la libre circulation des personnes est réciproque et permettra aux suisses qui le désirent d'aller plus facilement travailler ou s'établir à l'étranger.

Pour toutes ces raisons, **AgriGenève, invite ses membres à déposer un OUI dans l'urne le 25 septembre** prochain et à faire voter dans ce sens leurs connaissances. Car malgré une certaine unanimité des partis politiques sur ce sujet, rien n'est gagné.

A vos agendas

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu - Horaire</i>
16 au 22 septembre 05	Fête de la Mobilité	Dans tout le canton
17 septembre 05	Fête de la vigne	Parc de la Mairie à Onex de 16h à 24h
17 et 18 septembre 05	Fête des vendanges	Russin
1er et 2 octobre 05	Fête de la courge	Corsier - GE
29 octobre 2005	Concours du petit bétail	Place de Sardaigne - Carouge
du 1er au 23 novembre 05	Foire de Genève	Palexpo
5 novembre 2005	Fête de la Saint-Martin	Peissy

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille 022 939 03 10.

Les brèves

Foire de Genève 2005

Cela devient presque une routine mais, à chaque édition, c'est un énorme travail qu'il faut déployer. L'agriculture genevoise sera une nouvelle fois présente à la Foire de Genève du 10 au 20 novembre 2005. Cette action de communication relève d'une importance capitale dans notre canton-ville et nous sommes chaque année fiers de pouvoir présenter la diversité et la qualité de nos produits à nos concitoyens. Plus d'information sur cette manifestation suivra en temps opportun.

Olma 2005

Cette année le **canton de Genève sera l'hôte d'honneur à l'OLMA de Saint-Gall** qui se déroulera du 13 au 23 octobre 2005. Le point fort de cette présence aura lieu le samedi 15 octobre dès 10h30, lors de la journée officielle du canton. A cette occasion, un cortège de 600 participants défilera du centre ville jusqu'à l'OLMA sur le thème « Terre et terroirs ». Outre cette journée particulière, notre agriculture occupera une large place tout au long de la foire. D'une part sur un stand au travers duquel seront présentés les divers produits de notre terroir et d'autre part dans les halles réservées au bétail. AgriGenève remercie chaleureusement tous les membres du comité d'organisation et plus particulièrement son Président Patrice Plojoux, ainsi que celles et ceux qui ont mis et mettrons de leur temps à disposition pour œuvrer à la réussite de cet important événement.

Foire de Genève 2005

On recherche des monteurs !!!

Comme cité un peu plus haut, l'organisation de la foire nécessite beaucoup d'énergie, et notamment dans le montage et le démontage des stands.

Cette année nous devons étoffer l'équipe spécialement en place pour effectuer cette tâche. Cette activité fait l'objet d'une rémunération.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Francisco Fernandez, Service de l'agriculture au 022 884 91 50.

Délai contact : 21 octobre

AgriGenève, ses actions...

Procédure d'annonce d'entrée pour les employés de moins de 3 mois sur internet

Nous vous rendons attentif au fait qu'en remplissant « date d'entrée - date de sortie » de l'employé, il est comptabilisé en jours ouvrables l'intégralité des journées (dimanche compris). Afin de « gagner » quelques jours, **nous vous conseillons de remplir semaine par semaine**. Nous vous rappelons qu'il est possible d'employer ce personnel pour un maximum de 90 jours ouvrables par an.

Ex. Vendangeur, travaillant du 26 septembre au 26 octobre du lundi au samedi compris :

Si l'on remplit : 26.09.2005 au 26.10 2005, l'administration calculera 31 jours ouvrables.

Si l'on remplit semaine après semaine sans le dimanche, on arrive à 27 jours ouvrables.

A vos calculettes !

PS : pour la conformité du document, nous vous rappelons qu'il est nécessaire d'indiquer le nom complet de votre employé, comme stipulé sur son passeport.

Renseignements : Ana Leite 022 939 03 08

Liste de demandeurs d'emploi

Nous rappelons aux employeurs qu'une liste de demandeurs d'emplois pour des missions de courte durée (récoltes, vendanges) est disponible à AgriGenève. Il s'agit d'une part de personnes qui nous sont envoyées par le chômage et d'autre part d'offres spontanées qui nous parviennent régulièrement. Les coordonnées d'une centaine de demandeurs figurent actuellement sur la liste. Vous pouvez obtenir la liste soit en la demandant directement par téléphone à notre secrétariat (Mireille Belloir, 022 939 03 10) ou par courrier électronique via notre site internet www.agrigeneve.ch.

Quelques règles à respecter

1. Le rôle d'AgriGenève se limite à vous fournir la liste ;
2. Vous êtes responsables d'entreprendre toutes les démarches légales et d'informer les autorités compétentes lors de l'engagement de ces personnes. Notre service main-d'œuvre est à votre disposition pour vous renseigner ou effectuer certaines démarches administratives (Ana Leite 022 939 03 08 ou Caroline Cibeira pour le Chèque emploi 022 339 03 09)

Nous vous prions instamment, en cas d'engagement, de nous signaler le nom des personnes concernées afin que nous puissions les radier de la liste.

La carte du terroir genevois

Le Campagnon

Si vous ne l'avez pas encore, vous pouvez, pour vous ou votre clientèle, vous procurer directement à AgriGenève la carte du terroir genevois. Cette dernière, à l'échelle 1/30'000, permet de localiser les différentes exploitations, les gîtes ruraux, les restaurants labélisés « ambassadeur du terroir genevois », itinéraires vélo ou pédestres, ...

Contact Mireille Belloir

Site www.agrigeneve.ch

Nous vous informons que nous avons créé une nouvelle rubrique intitulée "Travaux pour tiers" sur notre site internet. Cette rubrique est ouverte à tous les membres qui souhaiteraient faire paraître une annonce.

Pour tous renseignements (prix, etc. ...) prendre contact avec le secrétariat:

Mireille Belloir

tél. 022 939 03 10 e-mail

info@agrigeneve.ch

PA 2011

Le premier projet sur la PA 2011 sera mis en consultation par l'OFAG à mi-septembre. Nous examinerons ce projet avec les différentes filières agricoles et avec AGORA afin d'élaborer notre prise de position. Nous vous tiendrons régulièrement informés des grands axes de PA 2011 et de l'avancement de ce dossier.

INFORMATIONS VIGNERONS

Prix indicatifs pour la vendange 2005

Les délégués de La Communauté Interprofessionnelle des Vins de Genève (CIVG) se sont réunis le 6 septembre dernier pour discuter des prix indicatifs de la vendange 2005.

Les prix indicatifs suivants sont proposés :

Chasselas :
Fr. 1.50 +/- 20% /kilo

Gamay :
Fr. 2.20 +/- 20% /kilo

Club Terre Avenir

Visite du réseau COLVER

Un franc succès, c'est ainsi que l'on peut définir cette journée. La trentaine de participants, sous un soleil de plomb, s'est baladé à travers les haies reconstituées, le réseau équestre, le verger hautes tiges... agrémenté des passionnantes explications de Messieurs Yves Bischofberger et Michel Courtois. Cette visite, suivie d'un buffet des excellents produits fermiers de la famille Courtois, a suscité un vif intérêt.

C'est évident, visiter et argumenter, reste le meilleur moyen d'expliquer la diversité agricole et d'inciter le consommateur à acheter genevois !



Qui veut acheter des « saveurs de la ferme » devra dorénavant se rendre... à la ferme !

L'arcade à Rive qui proposait depuis le 11 novembre 2003 une large palette des produits du terroir genevois a fermé ses portes le 16 juillet dernier. Face aux difficultés financières rencontrées, le comité de la coopérative en a décidé ainsi, afin d'éviter la faillite et d'honorer au mieux les créanciers de la société.

Après tout juste 20 mois d'exploitation, cette fermeture est difficile à accepter pour l'ensemble des personnes qui se sont investies. Chacun évoque les mille et une raisons de cet échec et il est légitime de rechercher des explications précises d'une fin si abrupte. Mais pour mettre le doigt sur les véritables causes qui ont fait basculer le projet, il va falloir éplucher les résultats financiers, évaluer la satisfaction des clients, la promotion faite, la situation de l'arcade ainsi que sa gestion. L'analyse doit également replacer le projet dans le contexte économique actuel et les particularités de l'environnement genevois. Ainsi, trouver les causes d'un tel échec ne se fait pas sur un coin de table et mérite une étude plus approfondie.

Toutefois la déception et les regrets ne doivent pas nous faire oublier l'importante dose de bonne volonté qui a été investie dans le projet. Pour palier notamment aux problèmes de gérance des premiers temps, l'investissement bénévole de la part de nombreuses personnes a largement dépassé ce qu'on pouvait imaginer. Si ce projet a tourné court, il a au moins le mérite d'avoir été réalisé, et ce grâce notamment au courage de quelques agriculteurs/trices de ce canton. Si l'arcade cherche aujourd'hui un repreneur, les expériences faites resteront quant à elles bien en mémoire. Et les produits du terroir genevois ne disparaîtront pas pour autant ; ils restent en vente en de nombreux endroits et notamment à la ferme. Le site www.terre-avenir.ch vous renseignera sur les différents lieux de vente directe du canton.

CERCLE DES AGRICULTEURS DE GENEVE ET ENVIRONS



3	syndicats
470	sociétaires
7'000	clients

SATIGNY → zone industrielle de Meyrin / voie N°11 A
rue des Sablières 15
tél : 022/306.10.10 fax : 022/306.10.11
cag@cage.ch

MEINIER → route de Compois 14
tél : 022/754.44.71 fax : 022/752.47.08

CHARROT → route de Foliaz 28 A
tél : 022/771.22.51

Représentants

G. Paroisse 079/624.27.56
079/624.54.37

L. Dufournet